

Les Commissions du Bureau des longitudes

Il est proposé de reconnaître la notion de commission comme structure du Bureau des longitudes.

La commission des Ephémérides rentre dans ce cadre.

D'une manière générale, la création d'une telle commission fera l'objet d'un mandat qui devra être approuvé en comité secret. Ce mandat précisera en particulier la mission de cette commission, ainsi que sa composition.

Une commission comprendra des membres (ou correspondants) du Bureau et selon le cas des personnes extérieures. La composition ou les règles de désignation de ces membres figureront dans ce mandat.

Ces dispositions pourront apparaître dans une future édition des règles de fonctionnement du Bureau.

Memo préparé par Claude Boucher et approuvé en comité secret le 1^{er} octobre 2019